

Louer un logement

Logement social, appartement étudiant, informations générales sur la location

Définir son besoin

Quel bien ?

Avant de débiter votre recherche de location, il est important de bien définir le logement recherché. Vous souhaitez louer un appartement ou une maison ? Les deux pièces sont les locations les plus courantes à Montauban, alors que les maisons sont plus rares car très prisées. Vous souhaitez louer un bien vide ou meublé ? Le bail sera différent selon le cas et le délai de préavis sera plus court pour un meublé.

Quel budget ?

Il est nécessaire de définir la part du budget consacrée au loyer tous les mois. Pour cela, il est recommandé de faire une simulation auprès de la CAF des aides au logement qui pourraient vous être attribuées. Pensez à bien intégrer les charges (électricité, eau, gaz, internet...) qui ne sont pas toujours inclus dans les provisions sur charges. Pensez également à intégrer l'assurance de votre bien, qui est obligatoire.

Rechercher un logement



Logement social

Du studio au 5 pièces, plus de 4 000 logements sociaux sont répartis dans Montauban. Ils sont gérés par plusieurs organismes sociaux (liste ci-dessous) et sont attribués sur demande, en fonction de la composition du foyer et des revenus. Attention, les délais d'obtention sont relativement longs.

La demande



Formulaire à télécharger

CERFA 14069-03 (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R149>)

ou



Demande en ligne

Cliquez ici (<https://www.demande-logement-social.gouv.fr/>)

Les bailleurs sociaux

> TARN ET GARONNE HABITAT

401, boulevard Irénée Bonnafous
82000 Montauban

> PROMOLOGIS

111, rue François Mauriac
82000 Montauban

> GROUPE DES CHALETS

22, boulevard de Koenigs
BP 23148
31027 Toulouse cedex 3

> PATRIMOINE LANGUEDOCIENNE

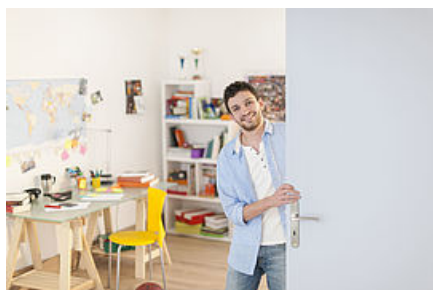
5, place de la Pergola
31077 Toulouse cedex 4

> ALTEAL

8, allées du Lauragais
BP 7013
31772 Colomiers cedex

> GROUPE MESOLIA

7, boulevard de la gare
31500 Toulouse



Logement étudiant

Le Service Info Jeunesse du Grand Montauban propose un accompagnement individualisé aux jeunes en recherche de logement. Il informe sur les aides aux logements, conseille pour gérer au mieux son budget ou encore donne l'accès à un ordinateur pour consulter les offres locatives. [En savoir plus sur le SIJ \(https://www.sij-montauban.fr/\)](https://www.sij-montauban.fr/).

Une liste de logements étudiants

Afin de faciliter l'accès au logement pour le public jeune, la collectivité, via le Service Information Jeunesse sur le site [sij-montauban.fr \(http://www.sij-montauban.fr\)](http://www.sij-montauban.fr), propose la mise en ligne d'annonces de logements disponibles, destinés aux jeunes et situés sur le territoire du Grand Montauban.

> [Accéder à la liste des biens \(https://www.sij-montauban.fr/annonces/logement-montauban\)](https://www.sij-montauban.fr/annonces/logement-montauban)



Les propriétaires qui souhaitent diffuser **leur annonce via Internet** peuvent faire appel au **Service Information Jeunesse du Grand Montauban** en téléphonant au 05 63 66 32 12. **Une visite du logement** sera nécessaire au préalable **avant la diffusion de l'annonce** sur le site Information jeunesse de la collectivité.



Logement privé

Agences immobilières, sites web, journaux... de nombreux biens proposés à la location sont consultables gratuitement. Certains ont des loyers modérés car conventionnés. Ils sont accessibles en fonction de vos revenus. En passant par un professionnel, vous paierez des frais d'agence qui garantissent la bonne procédure de la location.

Bon à savoir

Visale : un dispositif de caution

Visale est un dispositif d'Action Logement, qui se porte garant gratuitement pour couvrir les loyers impayés et les dégradations locatives. Il est accessible à tous les jeunes de 18 à 30 ans et à tous les nouveaux embauchés sans limite d'âge. Ainsi, l'emménagement dans le nouveau logement est facilité et plus serein. Plus d'informations : [www.visale.fr \(http://www.visale.fr\)](http://www.visale.fr)

Les diagnostics fournis avec le bail

Divers diagnostics doivent être produits par le bailleur et annexés au bail : le Diagnostic de Performance Energétique (DPE) qui classe le logement de A (très performant) à G (très peu performant), le Constat de Risque d'Exposition au Plomb (CREP) si le logement a été construit avant 1949, le diagnostic amiante et l'État des Risques Naturels et Technologiques ([en savoir plus sur les risques naturels majeurs à Montauban](#)).